

# Eclairage sur les Négociations

## De Doha à Cotonou

Vol.3 No.5  
Septembre 2004

### Sommaire

1 L'ensemble des résultats de juillet à l'OMC: la suite sera longue

4 Récentes affaires soumises au règlement des différends à l'OMC: quelques réflexions utiles pour les pays ACP

6 Mise à jour sur les négociations APE

8 Calendrier & Publications

### Editorial

Le 1er août 2004, les membres de l'OMC se sont officiellement mis d'accord sur un ensemble de résultats, qui consiste en un cadre de travail destiné à guider les négociateurs dans les domaines clés du Programme de travail de Doha tels que l'agriculture et le coton. Ce numéro examine quelques-uns des aspects de ces résultats ayant une importance particulière pour les pays ACP. Notre second article traite des effets des récents différends tels que la remise en cause par l'Inde du système généralisé de préférences de l'UE, et la remise en cause par le Brésil des subventions de l'UE et des Etats-Unis sur le coton et le sucre.

En ce qui concerne les régions, le Pacifique et la SADC ont récemment lancé leurs négociations d'APE avec l'UE. Un compte rendu ainsi que d'autres développements sont disponibles dans notre rubrique mise à jour sur les négociations APE.

## L'ensemble des résultats de juillet à l'OMC: la suite sera longue

Malena Sell\*

**Plus d'un mois s'est écoulé depuis que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), au petit matin du 1<sup>er</sup> août, a adopté un accord fixant les paramètres des négociations destinés à parachever le cycle de Doha. Cet accord d'ensemble couvrant tous les domaines en négociation avait été précédé par deux semaines de pourparlers intenses qui ont notamment mis l'accent sur l'agriculture, au cœur du cycle actuel.**

Dans ce processus, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont défendu leurs intérêts et fait pression en faveur de réformes dans un certain nombre de domaines. Parmi ceux-ci figurait l'initiative sur le coton, qui, bien que noyée dans le reste des discussions sur l'agriculture, a continué à bénéficier d'un traitement "accélééré" distinct : c'est ainsi la toute première fois, dans ces négociations, qu'une approche spécifique est réservée à un produit de base. Le groupe africain a été à la pointe de la bataille visant à garder plus évolutif le texte sur l'accès aux marchés industriels. S'agissant des questions liées au développement, un certain nombre de commentateurs ont exprimé leur déception face à un résultat jugé faible. Plusieurs pays ACP ont également contribué à faciliter une solution lors de pourparlers épineux sur la différenciation entre les pays en développement ; cette boîte de Pandore est désormais entrouverte.

Une fois achevées ces négociations frénétiques, l'OMC a pris ses vacances annuelles du mois d'août, ce qui a remis à plus tard l'analyse de ce nouvel accord et les réactions qu'il suscite. La plupart des délégués, bien qu'ayant exprimé leur satisfaction à avoir trouvé un terrain d'entente – et sauvé le cycle de Doha –, ont également soulevé un certain nombre de préoccupations, en particulier sur les questions de processus. Les commentateurs de la société civile ont également manifesté leur hostilité envers cet accord qui, selon eux, ne fait guère avancer les choses pour les pays en développement les plus vulnérables.

### Les questions de processus brouillent le jeu

Bien que globalement, l'ensemble des résultats de juillet ait été considéré par tous les Membres de l'OMC comme un important progrès pour le cycle de Doha, un certain nombre de pays ont exprimé leur inquiétude quant aux questions de processus. Le rôle prépondérant joué par le groupe dit des Cinq – composé des Etats-Unis, de la CE, du Brésil, de l'Inde et de l'Australie – a suscité de vives réactions, notamment parmi les pays développés n'ayant pas pour habitude d'être laissés sur la touche. La participation active du Brésil et de l'Inde au groupe des Cinq a bel et bien redistribué les cartes dans l'ère de l'après-Cancun. Le quatuor composé des Etats-Unis, de la CE, du Canada et du Japon ne peut plus mener la barque à elle seule. Néanmoins, on peut se demander dans quelle mesure cette nouvelle dynamique profitera aux pays ACP. L'Afrique du Sud, le Nigéria et le Zimbabwe, qui font partie du G-20 dirigé par le Brésil, avaient officiellement un lien avec le groupe noyau. Le G-33, qui comporte un bien plus grand nombre de pays ACP n'a fait que de la figuration lors des discussions. Ce groupe – plutôt que de chercher à améliorer les occasions d'exportations dans l'agriculture – se concentre sur l'obtention effective de la désignation de Produits spéciaux et sur un mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement afin de protéger leurs petits agriculteurs vulnérables et les moyens de subsistance ruraux.



Le rôle nouveau et important joué par le Brésil et l'Inde met ces pays dans une position de responsabilité – et les expose à de vives pressions – vis-à-vis des pays en développement qui n'appartiennent pas au noyau dur. Il n'a pas été facile de préserver une position unifiée parmi les pays en développement, dont les intérêts sont extrêmement divergents ; ainsi, après la conclusion de l'ensemble des résultats de juillet, tous les petits pays en développement n'ont pas été satisfaits de la manière dont la partie s'était jouée.

## Le cadre de l'agriculture ouvre des créneaux pour le développement

L'accord sur l'agriculture a été au cœur de l'ensemble des résultats de juillet. Bien qu'il promette quelques issues positives et comporte des éléments manifestement intéressants pour les pays en développement et pour les pays ACP, les discussions sur cet accord ne portent strictement que sur le cadre général, et tous les détails devront en être élaborés à un stade ultérieur.

### Les trois piliers: soutien interne, subventions à l'exportation et accès aux marchés

S'agissant de la suppression échelonnée des subventions nationales – qui aura lieu par le biais d'une formule "à plusieurs vitesses" au titre de laquelle les plus grandes réductions seront faites par les pays qui accordent le soutien le plus important –, les pays en développement bénéficieront de périodes de mise en œuvre plus longues et de coefficients de réduction moins élevés. Ils disposeront également d'un accès continu aux dispositions permettant le recours illimité aux subventions pour les producteurs à faibles revenus ou sans ressources.

La décision précise que le soutien aux exportations directes et indirectes sera supprimé de manière échelonnée. Pour empêcher le déplacement des marchés, tel sera également le cas de l'aide alimentaire non disciplinée – et utilisée en pratique pour faire du dumping à l'étranger avec les produits agricoles excédentaires. Le traitement spécial et différencié (TSD) sera accordé aux pays en développement, et des disciplines sur le soutien à l'exportation seront élaborées compte tenu des incidences sur les pays en développement les moins développés et importateurs nets de produits alimentaires. En termes de disciplines relatives aux entreprises commerciales d'Etat, des exemptions seront également prises en considération dans les négociations à venir, eu égard à leur soutien pour préserver la stabilité des prix à la consommation nationale et pour garantir la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

Au titre de l'accès aux marchés, la formule à plusieurs vitesses utilisée pour abaisser les tarifs douaniers tiendra compte des différentes structures tarifaires dans les pays en développement et les pays développés. Les PMA n'auront pas besoin de réduire leurs tarifs douaniers. Tant les pays développés que les pays en développement pourront désigner des produits dits

sensibles pour lesquels les réductions seront moins importantes. De manière générale, le TSD sera assuré aux pays en développement – par le biais de mesures telles que des périodes de mise en œuvre plus longues, des réductions moins élevées et la désignation de produits sensibles – en tenant compte de leur développement rural, de leur sécurité alimentaire et/ou de leurs besoins de garantie des moyens d'existence. En outre, les pays en développement ne seront en mesure de désigner des produits spéciaux (PS) pour un traitement plus flexible que sur la base de critères de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de besoins de développement rural. Ils pourront également recourir à un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) pour prendre des mesures contre les augmentations soudaines des importations. Cette décision souligne aussi l'importance qu'il y a à aborder la libéralisation du commerce des produits agricoles tropicaux et des produits qui remplacent les cultures de plantes narcotiques illicites. Selon le texte, la question de l'érosion des préférences, qui préoccupe le groupe ACP, sera abordée au cours des négociations. Les pays développés Membres ainsi que les pays en développement Membres qui sont en mesure de le faire sont encouragés à ouvrir totalement leurs marchés aux PMA.

### L'accord sur l'agriculture pour les pays développés

Les pays développés, tout en acceptant de supprimer de manière échelonnée les subventions à l'exportation et les autres formes de soutien aux exportations, ont réussi à obtenir un accord leur permettant de ne se débarrasser des subventions internes que lentement, en conservant un soutien essentiel pour les cultures figurant dans leurs catégories "vertes" et "bleues", et de désigner des produits sensibles pour lesquels l'expansion de l'accès aux marchés sera minime. Un acompte sous la forme d'une réduction de 20 pour cent des subventions des pays développés au cours de la première année a été offert – mais à y regarder de plus près, cet acompte représentera peu de choses en termes réels, puisqu'il partira de niveaux consolidés, et que dans la pratique, les pays subventionnent déjà à des niveaux bien inférieurs à leurs taux consolidés.

### Traitement distinct du coton lors des négociations sur l'agriculture

Suite à un marché conclu entre les Etats-Unis et les pays à l'origine de l'initiative sur le coton – le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad –, les Membres de l'OMC ont accepté de traiter les discussions sur le coton comme faisant partie intégrante des négociations sur l'agriculture plutôt que d'aborder cette question séparément. Toutefois, afin d'examiner la question de manière "ambitieuse, rapide et spécifique," un sous-comité spécial sera constitué dans le cadre des efforts pour "veiller à donner le degré de priorité approprié à la question du coton indépendamment d'autres initiatives sectorielles." Le fait de singulariser ainsi un produit de base spécifique au sein des négociations sur l'agriculture

constituait une grande première, les Etats-Unis s'étant jusque là opposés à une telle approche. Par ailleurs, le Directeur général de l'OMC a reçu pour instruction de consulter les organisations internationales pertinentes, notamment les institutions de Bretton Woods, et de travailler avec elles sur les aspects du coton liés au développement.

En commentant le texte, M. Ousmane Ngom, Ministre du Commerce du Sénégal, a décrit l'accord comme étant "un pas important dans la bonne direction." En revanche, l'organisation de société civile Oxfam a vigoureusement critiqué cet accord pour n'avoir pas réussi à aborder la question des subventions américaines au coton, en le qualifiant de "grave trahison à l'égard des pays en développement," en particulier à la lumière de la récente décision de l'OMC à l'encontre des subventions américaines au coton.

### Qu'est devenu le "cycle à blanc"?

Dans les mois précédant l'élaboration de l'ensemble de résultats de juillet, un débat sur la différenciation entre pays en développement est devenu plus explicite, notamment après que le Commissaire européen au commerce Pascal Lamy eut envoyé une lettre à tous les Membres de l'OMC au mois de mai pour suggérer que les pays faibles et vulnérables – ce qui singularise le groupe G-90 composé essentiellement de pays ACP et de PMA – ne soient pas tenus d'ouvrir davantage leurs marchés, tout en pouvant jouir d'un plus grand accès aux marchés des pays développés et des pays en développement avancés. Dans les pourparlers finaux, la position des pays en développement avancés d'Amérique latine et d'Asie de l'Est a apparemment divergé de celle de leurs homologues des pays ACP sur une formulation considérée comme accordant des avantages accrus à ce dernier groupe.

Le premier projet de texte de l'ensemble des résultats de juillet comportait des formulations stipulant que les petites économies en développement vulnérables "seront prises en compte, sans que ne soit créée une sous-catégorie de Membres." Par ailleurs, les engagements de réduction pris par les pays en développement dans l'agriculture et dans l'Accès aux Marchés des produits Non Agricoles (AMNA) devaient tenir compte de "leurs niveaux de développement dans des secteurs particuliers." Cela a été édulcoré dans la version finale où le futur ("seront") est devenu un conditionnel ("devraient être prises en considération") et où le passage établissant un lien entre les réductions à l'accès aux marchés et les niveaux de développement dans des secteurs particuliers a été supprimé. Les préoccupations de certains pays en développement, telles que les questions liées aux préférences, aux produits de base et aux importations alimentaires nettes, ont été conservées dans le projet final, avec une atténuation due à la référence au principe de la nation la plus favorisée (NPF) en tête du paragraphe, ce qui signifie que tout traitement de faveur accordé à un membre de l'OMC doit également l'être à tous les autres.

Cet accord a été conclu dès le 25 juillet entre les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie d'une part, et essentiellement les pays ACP de l'autre. Le petit groupe qui a élaboré les détails de cet accord comportait le Kenya, la Jamaïque, le Brésil, l'Inde, le Costa Rica, l'Uruguay, la Colombie, la Thaïlande et le Nigeria. En commentant cette entente, obtenue avant que l'ensemble de résultats ne soit accepté globalement, le Kenya a déclaré: "C'est moins que ce que nous ne voulions, mais nous comprenons qu'il soit nécessaire de progresser."

Après l'adoption de l'ensemble des résultats de juillet, certaines sources américaines ont déjà laissé entendre que les pays en développement avancés tels que le Brésil ne pourraient pas recevoir le même traitement que les pays plus faibles, ce qui sous-entendait que le débat était loin d'être clos. De fait, certains pays développés Membres ont mis en exergue l'absence de tout mécanisme permettant de différencier entre les grands pays en développement avancés et les petits pays non-PMA comme étant le principal obstacle à l'approfondissement de l'efficacité des dispositions sur le TSD.

## Une quasi-impasse: l'AMNA

Le refus d'un certain nombre de membres d'entamer des négociations sérieuses sur l'AMNA jusqu'à ce que le niveau d'ambition dans l'agriculture soit apparu plus clairement a fait de l'AMNA la principale pierre d'achoppement rencontrée peu avant la fin des négociations. Par conséquent, et contrairement à l'agriculture, le cadre relatif à l'AMNA est resté relativement vague, en se contentant d'esquisser "des éléments initiaux des travaux futurs concernant les modalités."

Dès le début, les membres se sont heurtés sur l'ampleur de l'Annexe B sur l'AMNA controversée issue du projet de texte de Cancun qui avait échoué, et sur la manière et le lieu permettant de traduire au mieux les préoccupations des pays en développement. Le groupe africain, en particulier, a exprimé son malaise à l'idée de conserver un projet de texte sur l'AMNA qui avait été rejeté à Cancun, et des rumeurs se sont mises à circuler selon lesquelles le groupe pourrait quitter la table des négociations. Dans le texte final sur l'AMNA, les membres ont convenu d'inclure un premier paragraphe exposant les préoccupations des pays en développement et précédant la formulation de l'AMNA de Cancun. Ce premier paragraphe stipule que "[d]es négociations additionnelles sont nécessaires pour parvenir à un accord sur les détails spécifiques de certains de ces éléments [initiaux]" – ce qui fait allusion à la formule de réduction des tarifs douaniers, au point de départ de la consolidation des lignes tarifaires non consolidées, aux flexibilités offertes aux pays en développement et à la participation aux initiatives sectorielles. Bien que certains pays, essentiellement en développement, semblent considérer que cette formulation sur les négociations additionnelles relatives aux détails spécifiques nuance suffisamment leur acceptation de la forme et du contenu de ce qui suit,

certaines pays développés ont donné à penser que les négociations additionnelles consisteront simplement à tordre les éléments tout en conservant la forme essentielle.

## Peu de progrès sur le TSD et les questions de mise en œuvre

L'évolution sur le mandat visant à renforcer le TSD après Cancun ayant été limitée, les Membres ont recherché une formulation qui jetterait les bases permettant à la session extraordinaire du Comité du commerce et du développement de poursuivre ses travaux. Notamment, ils n'ont pas adopté les 27 recommandations sur les 28 propositions d'accords spécifiques qui avaient été convenues "en principe" en prélude à la Conférence ministérielle de Cancun; néanmoins, ils ont fixé au mois de juillet 2005 la nouvelle date limite pour que le Comité achève son examen des propositions d'accords spécifiques "en suspens" – c'est la quatrième fois qu'un tel délai est fixé. Dans une lettre du 15 juillet adressée à la présidence du Conseil général, le président de la session extraordinaire du Comité du Commerce et du Développement (CCD), Faizel Ismail, a indiqué qu'il "ne détectait pas de soutien parmi les défenseurs [de l'examen du TSD] en faveur de l'adoption de ces propositions, à ce stade." Les Membres ont également convenu d'aborder les autres points en suspens, ce qui fait notamment référence aux questions transversales (traitant essentiellement des préoccupations systémiques), au mécanisme de surveillance et à l'incorporation du TSD dans l'architecture des règles de l'OMC.

Sur les questions liées à la mise en œuvre – qui traitent à la fois des difficultés à satisfaire aux obligations négociées et des déséquilibres perçus quant à certaines règles de l'OMC – le texte demande au Comité des négociations commerciales, aux organes de négociation et aux autres organes de l'OMC de "redoubler" d'efforts pour trouver des "solutions appropriées." Il enjoint également le Conseil général à "examiner les progrès réalisés et prendre toute mesure appropriée au plus tard en juillet 2005."

La dernière mouture du texte a également inclus une plus grande spécificité sur les options offertes au Directeur général pour aider à faire progresser les choses, notamment en désignant des "Amis" pour l'aider dans ses consultations, et a ajouté la date limite de mai 2005 pour qu'il fasse rapport au Conseil général et au Comité des négociations commerciales. L'inclusion de dernière minute d'une obligation de faire rapport au Comité des négociations commerciales répond en partie à un appel lancé par certains pays en développement (notamment le Brésil et l'Inde) en faveur d'un lien explicite avec les travaux du Comité des négociations commerciales qui, étant responsable des négociations d'ensemble, est considéré comme mettant ces questions au sein de l'Engagement unique.

Depuis le mandat donné par les Ministres à Doha en novembre 2001, à peine quelques-unes de

ces questions de mise en œuvre ont été résolues. En juillet 2003, le dossier a été transmis au Directeur général dans l'espoir de redonner un certain élan à cette série de questions qui plane au-dessus de la tête des Membres depuis avant la Conférence ministérielle de Seattle en 1998.

## Lancement des négociations sur la facilitation des échanges

S'agissant des questions controversées de Singapour (à savoir les investissements, la concurrence, la transparence des marchés publics et la facilitation des échanges), les Membres ont accepté d'exclure du programme de travail de Doha toutes ces questions sauf une, la facilitation des échanges. Sur ce point, les membres ont accepté de lancer des négociations "en vue d'accélérer encore le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit." Les modalités des négociations indiquent clairement la nécessité d'un traitement spécial et différencié, de l'assistance technique et du renforcement des capacités pour les pays en développement. Cela est assorti d'un bémol : ces pays ne sont pas tenus de mettre en œuvre l'accord final dans les cas où le soutien et l'assistance à l'infrastructure requise font défaut ou lorsque les Membres en développement ou les moins développés continuent à ne pas posséder les capacités nécessaires. Lorsque les délégués reviendront à Genève, au milieu ou à la fin du mois de septembre, les négociations ne reprendront sans doute que lentement. Les raisons invoquées pour insister sur l'urgence de négocier un accord cadre en juillet – les élections présidentielles aux Etats-Unis et le changement à la tête de la Commission européenne qui auraient rendu des négociations impossibles au second semestre de 2004 – se font pleinement sentir. Les mois qui viennent vont permettre aux délégués d'évaluer plus en détails l'ensemble de résultats de juillet et la marge de manœuvre et d'interprétation qu'il laisse. A cet égard, les pays ACP vont pouvoir jouer un rôle plus actif, et le feront sans doute. Parmi les principaux problèmes intéressant les pays ACP figurent l'élaboration plus détaillée des Produits spéciaux et le Mécanisme de sauvegarde spéciale dans l'agriculture pour répondre à leurs besoins spécifiques. De même, l'élaboration des produits sensibles ouverts à tous les pays sera d'un intérêt réel pour les pays ACP. Après tout, si les pays développés conservent des tarifs douaniers élevés sur les produits sensibles intéressant les exportations des pays ACP – tels que le sucre – cela permettrait en pratique à aux pays ACP de conserver une partie de leurs préférences existantes.

Bien que n'étant pas un texte juridique en tant que tel, l'ensemble de résultats de juillet est sans nul doute contraignant sur le plan politique, et fixe les paramètres des évolutions à venir. Il fait également apparaître explicitement une chose : la date limite du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour achever le cycle de Doha a été reportée *sine die*, ce qui montre bien que les progrès réalisés jusqu'ici restent limités.

Malena Sell est Editor Bridges Weekly Trade News Digest à ICTSD.

# Récentes affaires soumises au règlement des différends à l'OMC: quelques réflexions utiles pour les pays ACP

Yvonne Apea\*

**Le groupe des Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) a encore très peu participé au système institué par le Memorandum d'accord sur le règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Toutefois, lors d'un revirement de situation qui rappelle le différend sur la banane avec la CE, une participation accrue des pays ACP en tant que tierce partie dans le système de règlement des différends a été observée pour le Système généralisé de préférences (SGP), l'affaire du sucre et celle du coton.<sup>1</sup> L'enjeu de ces différends est la survie de produits de base essentiels et l'administration future des préférences commerciales unilatérales. Le présent article analyse les incidences pour les pays ACP des décisions rendues dans ces affaires dans le contexte des évolutions pertinentes sur le front du commerce, tant régional que multilatéral.**

## L'affaire SGP-CE: catalyse d'un changement dans l'administration du SGP?

### Arrière-plan de l'affaire SGP

Dans le cadre de son système généralisé de préférences, la CE accorde à des pays sélectionnés des préférences tarifaires au titre du 'régime spécial de lutte contre la production et le trafic de drogues' (le régime concernant les drogues). Selon l'Inde, le régime concernant les drogues était incompatible avec le principe de non discrimination du GATT mentionné dans la Clause d'habilitation (base légale du SGP) du fait qu'il était offert exclusivement à des pays sélectionnés, ce qui constituait une discrimination entre bénéficiaires du SGP. Le Groupe spécial de l'OMC, (qui traite des affaires en première instance), a statué que la Clause d'habilitation ne permettait aucune discrimination entre pays en développement, sauf dans le cas des pays les moins avancés (PMA) et lorsqu'un bénéficiaire atteignait un certain niveau de compétitivité. Le Groupe spécial a également statué que le régime concernant les drogues était discriminatoire et violait la Clause d'habilitation. La CE a fait appel de la décision du Groupe spécial.

En appel, l'Organe d'appel (OA) de l'OMC a partiellement renversé la décision du Groupe spécial en constatant que les Etats qui accordent des préférences au titre du SGP *peuvent différencier* entre les bénéficiaires à condition que, sur la base de critères objectifs et transparents, des préférences identiques soient offertes à tous les pays en développement *se trouvant dans une situation similaire*. L'OA a néanmoins considéré que le régime concernant les drogues était discriminatoire.

Cette décision, rendue parmi des critiques sur les aspects du SGP tels que l'absence de transparence dans les conditions non commerciales, coïncide également avec les récentes propositions de la CE visant à réorganiser son système. Les tentatives d'étudier les incidences de cette décision doivent commencer par identifier quels pays ACP risquent d'être le plus touchés par les changements apportés au SGP de la CE. Ce point est important du fait que les pays ACP bénéficient actuellement d'avantages au titre de l'Accord de Cotonou plutôt qu'au titre du SGP.

Selon nous, les groupes de pays ACP susceptibles d'être ainsi touchés sont les suivants:

- L'article 37.6 de l'Accord de Cotonou charge la CE d'examiner la position *des pays ACP non PMA qui ne sont pas en mesure de négocier des Accords de Partenariats Economiques (APE)* et de considérer 'toutes les possibilités alternatives' à cette fin. Un nouveau schéma SGP pourrait constituer une de ces possibilités. Il est également possible que le SGP soit le seul système de préférences unilatéral de la CE disponible *pour tous les pays ACP non PMA lorsque les APE réciproques entreront en vigueur en 2008*.
- *Les PMA* bénéficient de préférences au titre de l'initiative Tout sauf les armes (TSA), qui est un régime du SGP. Toutefois, comme la Clause d'habilitation permet un traitement plus favorable des PMA à l'intérieur du groupe des pays en développement, il se peut que les pays ACP PMA ne soient touchés par cette décision qu'à travers l'érosion potentielle de leurs marges de bénéfices.

### Incidences régionales

La décision du Groupe spécial selon laquelle les pays qui accordent des préférences *ne peuvent pas différencier* aurait pu mettre en danger les systèmes tant de la CE que des Etats-Unis, qui, tous deux, se caractérisent à l'heure actuelle par des degrés variables de sélectivité des produits et des bénéficiaires. La décision de l'OA a été considérée comme avalisant le statut quo en matière d'administration et de continuation du SGP.

Ensuite, l'OA a souligné la compatibilité avec l'OMC des 'conditions positives' telles que les conditions imposées par la CE en matière d'environnement et d'emploi, dont il a relevé qu'elles fournissaient un mécanisme transparent permettant aux bénéficiaires de pouvoir être *inclus*, au contraire du régime concernant les drogues. Cela soulève des doutes quant à la compatibilité avec l'OMC des 'conditions négatives' telles que les conditions américaines relatives aux droits de la propriété intellectuelle (DPI), très critiquées, par lesquelles les pays qui ne respectent pas les normes internationales sont *suspendus ou exclus* du système. De même, cela donne aux Membres le

feu vert pour inclure les préoccupations de développement durable dans leurs schémas SGP. Les nouvelles propositions de la CE en matière de SGP qui introduisent un 'concept plus large de développement durable' illustrent ce point.<sup>2</sup>

### Le multilatéralisme et la dépendance envers les préférences en conflit?

Dans le cadre des négociations en cours à l'OMC portant sur le Traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en développement, certains Membres perçoivent le TSD comme un droit politique qui doit être offert de manière générale à tous les pays en développement. D'autres pensent que ce concept doit être appliqué d'une manière qui tienne compte des divers niveaux de développement à l'intérieur du groupe des pays en développement. La constatation de l'OA selon laquelle la Clause d'habilitation, un mécanisme de TSD, permet la 'différenciation' entre pays en développements, contribue à ce débat délicat. Reste à voir comment les choses évolueront lorsque les négociations reprendront à Genève en octobre. Ce qui est clair, c'est que les préférences unilatérales ne sont pas 'verrouillées pour tous les pays en développement' pour toujours, comme l'a noté l'OA. Cette observation s'applique également aux produits de base qui bénéficient de préférences, tels le sucre dont nous parlons ci-après.

### L'affaire douce-amère du sucre

Dans le litige sur le sucre engagé contre la CE par le Brésil, l'Australie et la Thaïlande, le Brésil affirmait que les subventions de la CE à l'exportation de sucre dépassaient la limite convenue à l'OMC. Le Brésil prétendait que les transformateurs de sucre de la CE se voyaient garantir un prix d'intervention pour la production de sucre dans le cadre des quotas de production – ce que l'on appelle le sucre A et le sucre B. Tous les excédents (sucre C) étaient subventionnés et exportés. Le Brésil affirmait également que la CE raffinait, subventionnait, puis réexportait du sucre brut venant des pays ACP. Préoccupés par l'impact d'une décision favorable au Brésil sur leurs secteurs sucriers, quatorze pays ACP ont défendu leurs exportations préférentielles de sucre à la CE en tant que participants tiers au

différend. Les communiqués de presse portant sur le rapport final du Groupe spécial remis à titre confidentiel aux parties au différend le 8 septembre 2004 révèlent qu'il a été donné gain de cause au Brésil pour les allégations ci-dessus. Apparemment, le Groupe spécial a constaté, entre autres, qu'une quantité supplémentaire de 1,6 million de tonnes de sucre raffiné, que la CE exportait sur le marché mondial, correspondait à la quantité de sucre brut qu'elle importait de l'Inde et des pays ACP.

Au titre du Protocole sur le sucre signé en 1975 entre la CE et les pays ACP, la CE garantit d'importer depuis les pays ACP un quota de 1,3 million de tonnes de sucre à des quantités convenues en franchise de droits. Depuis le début du litige, les pays ACP ont averti que la survie de leurs économies et de leurs industries serait menacée si le Groupe spécial rendait un jugement en faveur du Brésil. Leur inquiétude augmente d'autant plus que la réforme imminente sur le sucre de la CE risque également de remettre en question les quotas sur le sucre. Il existe en outre quelques appréhensions quant au statut du Protocole sur le sucre une fois que les APE entreront en vigueur en 2008, et quant à l'impact pour les PMA des exportations brutes de sucre des PMA vers le marché de la CE au titre de l'initiative TSA sur les préférences sur le sucre pour les pays ACP. Le rapport intérimaire sur le sucre a été remis malgré le paysage incertain entourant le sucre ACP.

### Incidences pour les pays ACP

L'effet le plus direct de cette décision est que les réductions du prix d'intervention interne pour le sucre découlant de l'application de la décision par la CE pourraient finir par entraîner d'autres réductions des prix garantis de la CE pour le sucre des pays ACP au-delà de ce qui est envisagé dans les propositions de la CE pour la réforme du secteur du sucre. En outre, une concurrence accrue sur le marché mondial pourrait venir de producteurs plus efficaces tels que le Brésil. La décision préliminaire est également liée à plusieurs aspects des propositions de la CE pour la réforme du secteur du sucre en date du 14 juillet 2004 et qui cherchent à conserver un accès préférentiel aux pays ACP producteurs de sucre *tout en réduisant en fin de compte de plus d'un tiers le prix reçu par les exportateurs des pays ACP*. La CE elle-même reconnaît dans ses propositions que son actuel régime sucrier 'ne peut plus être maintenu' et est souvent 'l'objet de vives critiques à travers lesquelles on lui reproche de ne pas favoriser la concurrence et de provoquer des distorsions du marché', entre autres. Le fait que les propositions anticipent un réexamen du train de réformes en 2008 (l'année même où les APE entreront en vigueur) en raison de facteurs tels que l'issue finale du différend sur le sucre est d'une pertinence accrue pour les pays ACP.

Bien que les pays ACP continuent à bénéficier de certaines préférences sur le sucre, il est nécessaire d'intensifier les efforts de restructuration nationaux en parallèle avec les efforts visant

à remédier aux questions d'ajustement financier découlant de l'érosion des préférences sur le sucre dans l'enceinte des APE et en dehors. Cela serait conforme à la mise en garde adressée apparemment par le Groupe d'experts à la CE afin qu'elle honore ses dispositions préférentielles avec les pays ACP en appliquant la décision. Sur un plan plus positif, cette affaire, en liaison avec la contestation des subventions américaines au coton engagée par le Brésil et dont nous parlons ci-après, pourrait contribuer à marquer des points dans les négociations sur l'agriculture à l'OMC en vue de la suppression progressive des subventions illégales.

### Les subventions américaines au coton: la fin de subventions illégales?

Dans l'affaire du coton, le Brésil affirmait que les subventions versées aux producteurs américains de coton upland au titre de divers programmes de soutien contrevenaient aux règles de l'OMC sur les subventions et mesures compensatoires (SMC) et à l'Accord sur l'agriculture. Le Brésil prétendait que les Etats-Unis étaient responsables des pressions à la baisse exercées sur les prix mondiaux du coton, ce qui portait préjudice aux agriculteurs brésiliens tout en augmentant la part américaine sur le marché mondial du coton. Le Bénin et le Tchad, deux des quatre défenseurs de 'l'initiative sur le coton' étaient des participants tiers dans cette affaire. Statuant en faveur du Brésil, le Groupe spécial a constaté que certains paiements américains aux agriculteurs, tels que 'le contrat de flexibilité sur les produits' (CFP) et les 'versements directs' (VD), équivalaient à un soutien interne entraînant une distorsion du commerce. Le Groupe spécial a également considéré que les 'garanties de crédit à l'exportation' et les 'versements au titre de la commercialisation Step 2'<sup>3</sup> étaient des subventions à l'exportation *interdites* au titre des SMC et devaient être retirées "sans retard." De plus, le type de subventions à l'exportation et de subventions internes versées par les Etats-Unis n'était pas exempt de critiques au titre de la "clause de paix", désormais venue à expiration, – une disposition au titre de l'Accord sur l'agriculture qui protège les Membres de l'OMC contre la contestation des subventions agricoles au titre des SMC.

### Incidences pour les pays ACP

Les défenseurs de l'initiative sur le coton ont mis en lumière les avantages qui pourraient être retirés par les producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest si les Etats-Unis éliminaient leurs subventions illégales. L'application effective de cette décision par les Etats-Unis serait une victoire pour les pays ACP producteurs de coton. Ensuite, les observateurs commerciaux ont prédit qu'une décision favorable au Brésil ouvrirait les vannes à des différends similaires, surtout maintenant que la clause de paix est venue à expiration. Si cette évolution survenait, elle pourrait entraîner à long terme d'autres retraits de subventions entraînant des distorsions commerciales. Enfin, en tirant quelques enseignements du secteur du sucre, les pays ACP producteurs de coton doivent

profiter du rayon d'espoir donné à leurs secteurs cotonniers dans cette affaire pour explorer les moyens d'apporter une valeur ajoutée, de se diversifier et de parvenir à une meilleure compétitivité sur les marchés du coton ainsi que du textile dans le monde. Les préférences existantes dans le domaine du textile, telles qu'au titre de l'AGOA, doivent être explorées à cette fin. Cela est crucial à la lumière de l'imminente suppression progressive des quotas textiles de l'Accord multifibres et de l'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements.

### Participation des pays ACP au système de règlement des différends

En conclusion, les affaires du sucre, du coton et du SGP mettent en lumière l'importance du système de règlement des différends de l'OMC comme moyen permettant aux pays de défendre leurs intérêts en matière de commerce et de développement durable et d'influer sur la jurisprudence de l'OMC. L'absence de participation des pays ACP comme plaignants dans ce cadre a été attribuée à des facteurs tels que leurs ressources limitées ainsi que des considérations politiques freinant leur désir d'engager des différends contre de grands partenaires commerciaux. Néanmoins, il est important pour les pays ACP de continuer à s'impliquer dans le système de règlement des différends en tant que participants tiers – un niveau de participation qui exige moins de ressources. Cela donne l'occasion de se familiariser avec le système. En outre, les pays ACP doivent s'impliquer dans les pourparlers en vue de la révision du Mémoire d'accord sur le règlement des différends afin d'aborder les problèmes systémiques, tels que la question des recours inadéquats, qui sont susceptibles d'entraver leur future participation au système de règlement des différends, de plus en plus important à l'OMC.

### Notes

<sup>1</sup> CE - Conditions d'octroi de préférences tarifaires aux pays en développement, WT/DS246/AB/R, Etats-Unis – Subventions concernant le coton upland (WT/DS267/R), CE – Subventions à l'exportation de sucre, WT/DS266/21, sont tous accessibles sous <http://docsonline.wto.org>

<sup>2</sup> Les communications de la CE concernant le SGP et le sucre sont accessibles sous [http://europa.eu.int/comm/trade/issues/global/gsp/pr070704\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/global/gsp/pr070704_fr.htm) et [http://europa.eu.int/comm/agriculture/capreform/sugarprop\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/agriculture/capreform/sugarprop_fr.pdf) respectivement

<sup>3</sup> Au titre du programme Step 2, les producteurs de coton américains se voient payer la différence entre le prix national du coton et le prix du marché mondial.

# Mise à jour sur les négociations APE

Melissa Julian, ECDPM

## Le Pacifique ouvre des négociations sur les APE

Les pays ACP du Pacifique<sup>1</sup> ont officiellement ouvert, le 10 septembre, à Nadi Fidji, des négociations avec l'UE sur les APE, la région Pacifique étant la sixième et dernière des sous régions ACP à le faire.<sup>2</sup> Une feuille de route conjointe pour les négociations a été convenue, pour énoncer les objectifs des négociations et mettre l'accent sur le fait que les pays ACP du Pacifique devraient bénéficier d'un traitement spécial et différencié allant au-delà de celui prévu dans les accords de l'OMC<sup>3</sup>. Un Groupe spécial préparatoire régional (GSPR) sera mis en place pour faciliter les liens croisés entre les négociations des APE, l'élaboration des stratégies de développement et la définition de la coopération ultérieure pour le financement du développement.

Une réunion d'orientation se tiendra bientôt à Bruxelles, à l'intention des négociateurs du Pacifique pour leur donner un aperçu des opérations et des fonctions de l'UE, de son processus d'intégration et de sa politique commerciale. Des discussions de niveau technique visant à établir les priorités et le champ d'application d'un APE doivent commencer en octobre. Le GSPR tiendra sa première réunion également dans les prochaines semaines. Une équipe de Ministres du Pacifique doit se rencontrer avant la fin de l'année avec l'UE pour un second cycle de négociation.

## Les feuilles de route de l'Afrique centrale et de l'ouest convenues

En juillet et août, les régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'ouest ont convenu de leurs feuilles de route avec l'UE.<sup>4</sup> Dans ces deux régions, tout est maintenant prêt pour que le travail technique se poursuive. Ces feuilles de route sont plus exhaustives que celles de toute autre région ACP dans la mesure où elles identifient les priorités pour l'intégration économique régionale, les types de programmes nécessaires pour améliorer la compétitivité et la manière dont l'UE peut appuyer ceux-ci. Ce sont des questions que d'autres régions ACP sont seulement maintenant en train de convenir avec l'UE. Un GSPR doit être institué selon les termes de références agréés dans les feuilles de route. La question de savoir comment traiter des questions de développement, point de désaccord majeur pour convenir de la feuille de route depuis l'ouverture des négociations, en octobre, l'an dernier, a été convenue comme prévu. La demande explicite des pays Afrique de davantage de ressources assignées à l'actuel Fonds Européen de Développement (FED) a été remplacé par à une demande plus nuancée de financement complémentaire pouvant être obtenu, entre autres sources, par le cofinancement avec les Etats membres de l'UE et d'autres partenaires au développement. Un consensus existe également sur le fait, qu'en

parallèle avec le processus d'intégration régionale, la mise en œuvre d'actions destinées à accroître la compétitivité devrait chercher à maximiser la dynamique de bénéfices générés par les APE et assister les pays d'Afrique de l'Ouest dans l'ajustement de leurs économies au processus de libéralisation. Le point essentiel de telles actions sera d'examiner comment développer les capacités en terme d'offre.

Tandis que « Eclairages » était mis sous presse, la première série de discussions des APE au niveau technique de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) se tenait du 13 au 17 septembre, à Douala, au Cameroun, afin de démarrer les discussions sur les priorités de l'Afrique centrale en matière d'intégration économique et commerciale, et sur un cadre de référence détaillé pour les APE lors des négociations. Une réunion des responsables du commerce et des chercheurs de la région sera suivie par des réunions du Comité de négociation régional, du GSPR et d'une réunion conjointe des Négociateurs principaux UE/CEMAC.

Dans la CEDEAO, quatre évaluations d'impact thématiques régionales ont été achevées (sur l'agriculture, les produits industriels, les questions liées au commerce et les services). Un séminaire de la CEDEAO, débatta des résultats de ces évaluations du 23 au 25 septembre. Des études d'impact sont en cours au niveau national et certaines seront achevées cette année. Une étude sur l'impact fiscal potentiel d'un APE est en cours. Le programme de la CEDEAO sur le renforcement des capacités sera présenté au comité du FED en novembre. Une liste indicative des études supplémentaires et des mesures de soutien nécessaires pour les préparatifs en vue des APE sera déterminée dans les mois à venir. Des réunions techniques UE/CEDEAO se tiendront les 21 et 22 septembre à Abuja, Nigeria. Des premiers échanges de vues auront lieu sur les questions de mesures sanitaires et phytosanitaires, de barrières techniques au commerce et de facilitation au commerce, notamment sur l'acquis régional et les objectifs dans ces domaines, les études et les mesures en termes de capacité seront examinées. Un calendrier pour les réunions techniques et officielles doit aussi être discuté, afin d'être accepté lors d'une réunion de négociation officielle prévue vers la fin de l'année 2004. Il y aura également, à l'intention des négociateurs de la CEDEAO, une formation du 27 au 29 septembre, à Abuja, pour débattre, entre autres, de la scène changeante des relations extérieures de l'UE et des choix stratégiques clés pour la CEDEAO en ce qui concerne la mobilisation du financement du développement pour les APE.

## Les Caraïbes démarrent des discussions détaillées avec l'UE

Les Caraïbes ont été la première région ACP à mener des discussions détaillées avec l'UE lors

d'une réunion conjointe des Négociateurs principaux, le 15 juillet.<sup>5</sup> Les discussions ont essentiellement été axées sur la portée et les priorités des Négociations APE. Selon des sources proche des échanges, les deux parties ont convenu que le Traitement spécial et différencié devrait être un élément fondamental d'un APE et ne devrait pas nécessairement se limiter aux dispositions en cours de l'OMC.

Selon certaines sources, il semblerait que des fonctionnaires de hauts niveaux de la Commission aient indiqué de manière informelle qu'il y aurait des fonds suffisants disponibles pour garantir que les APE étaient bien mis en œuvre et pour couvrir la réorientation de l'assistance au développement afin de prendre en compte le développement de nouvelles industries ainsi que des anciennes (tels que la banane, le riz et le sucre). Dans les sessions formelles, les Caraïbes ont soutenu que les procédures bureaucratiques du FED étaient peu adéquates pour permettre la restructuration rapide nécessaire afin d'assurer à temps l'ouverture de marchés viables dans la région.<sup>6</sup>

Des divergences fondamentales sont également apparues : L'appel des Caraïbes à la protection des avantages découlant d'un APE contre toute réduction de la valeur des préférences à travers des développements de politique extérieure, tels que la Réforme de la PAC et l'Agenda du développement de Doha, n'a, paraît-il, pas reçu l'appui de l'UE. Du côté européen, on a convenu qu'il était certes important de mener une consultation sur la formulation de la politique commerciale européenne, mais qu'elle ne pourrait pas consulter des pays tiers avant de consulter les Etats Membres de l'UE. Une autre divergence entre les deux parties a porté sur le niveau de couverture des produits à libéraliser. L'UE a toutefois laissé entendre qu'elle était prête à faire preuve de flexibilité sur la durée de la période transitoire.

Le Caribbean Policy Development Centre a récemment publié son document de plaidoyer sur les APE.<sup>7</sup> Un Forum APE pour les Acteurs non-étatiques doit être ouvert sous l'égide de la prochaine réunion des Négociateurs principaux. Cette structure facilitera les consultations systématiques avec des parties prenantes non-gouvernementales majeures.

Un calendrier indicatif des sessions de négociation a été convenu pour les 12 prochains mois. Les Caraïbes poursuivront leurs préparations techniques et politiques en accueillant une série de réunions consultatives entre les parties prenantes régionales. Les premières réunions du Groupe de travail technique devant se tenir fin septembre/début octobre se concentreront sur les questions d'intégration régionale et d'accès aux marchés. La prochaine réunion des Négociateurs principaux sur les APE, Caraïbes/UE, se tiendra les 7 et 8 octobre à la Barbade. Elle portera sur l'identification des priorités de l'intégration régionale caraïbe et sur les mesures de soutien

requis qui peuvent être assurées dans le contexte d'un APE. La réunion des Négociateurs principaux sera précédée par une réunion du GSPR en vue de développer son programme de travail et d'élaborer un modus operandi plus spécifique.

## Reunion des Ambassadeurs d'Afrique de l'est et d'Afrique australe et des responsables officiels de l'UE

La première réunion formelle des Ambassadeurs de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe (Eastern and Southern Africa – ESA) et des responsables officiels de l'UE depuis l'ouverture des négociations en février s'est tenue le 30 juillet, à Bruxelles, pour convenir de la portée, des priorités et du calendrier des APE pour les neuf prochains mois.<sup>8</sup> La rencontre a été précédée par une réunion du GSPR. Il a été convenu que l'accent serait mis sur trois domaines dans la phase initiale des négociations : la pêche, les questions de développement et les questions d'accès aux marchés.

En ce qui concerne les questions de développement, les négociations se concentreront sur l'identification des contraintes de l'offre et sur les coûts à court terme de l'ajustement, et sur la manière de les traiter, ainsi que sur les voies et moyens d'appuyer l'intégration économique régionale. Sur l'insistance de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe, il y aura également des discussions (non des négociations) sur les difficultés rencontrées par la région dans l'application des procédures du FED pour ce que est des négociations et de la mise oeuvre des APE.

La discussion sur l'accès aux marchés cherchera à identifier les questions prioritaires possibles concernant les règles d'origine, les droits de douane et les mesures sanitaires et phytosanitaires et à débattre de la manière de les aborder dans le contexte des APE.

Le Forum de négociation régional de l'ESA se réunira du 19 au 21 juillet en Ouganda. Il est apparu que les pays se trouvaient à des stades différents dans leur état de préparation au niveau national. La réunion a noté que certaines des Etudes nationales sur l'évaluation d'impact menées jusqu'ici semblaient être académiques et ne pas tenir pleinement compte du contexte national et qu'elles devaient donc être appuyées par d'autres études sectorielles plus approfondies. Les pays de l'ESA ont requis des sessions propres dans les six domaines de négociations, sur le modèle développé pour le domaine de la pêche. Ces questions seront discutées dans de plus amples détails lors de la prochaine réunion du Forum de négociation régional, à Madagascar, du 18 au 20 octobre. Les négociations sur le secteur de la pêche en haute mer auront lieu en novembre.

## La SADC ouvre des négociations APE avec l'UE

La SADC (Southern African Development Community) ouvre ses négociations d'APE avec l'UE, le 8 juillet, à Windhoek, en Namibie.<sup>9</sup>

Une Feuille de route conjointe a été adoptée et un GSPR sera mis en place.<sup>10</sup>

Durant la première session de négociation, au niveau ministériel, suivant l'ouverture, la SADC a mis l'accent sur plusieurs questions liées au commerce, en notant que l'Accord de coopération pour le commerce et le développement (ACCD) Afrique du Sud/UE avait des incidences sur les négociations d'APE entre la SADC et l'UE.<sup>11</sup> L'UE a noté que les préoccupations de la SADC seraient certes prises en compte dans les négociations, mais qu'un Etat à titre individuel ne peut être membre que d'un seul arrangement commercial avec l'UE.<sup>12</sup> Etant donné le chevauchement complexe des entités régionales et de leurs membres dans la région sud africaine (COMESA, SADC, CAE, ACCD Afrique du Sud-UE – qui de fait inclut le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland-), cela semble indiquer que certains pays devront faire des choix difficiles quant à la configuration qu'il leur est plus intéressant d'intégrer. Certains observateurs émettent quelques inquiétudes sur le fait que cela implique les engagements réciproques en matière d'élimination des droits de douane souscrits par l'Afrique du sud, mais pas établis en tenant compte des besoins de ses voisins, constitueront la base de tout APE entre la SADC et l'UE.<sup>13</sup> Les choix de configuration éventuels se détermineront au cours des négociations détaillées d'APE de la SADC et de l'ESA.

Une réunion d'orientation d'une semaine à l'intention des négociateurs de la SADC pour leur donner un aperçu des opérations et des fonctions de l'UE, de son processus d'intégration et de sa politique commerciale se tiendra à Bruxelles dans la semaine du 27 septembre. Des discussions techniques seront menées pour préparer la première réunion conjointe des Négociateurs principaux, prévue pour novembre. Cette réunion cherchera à développer une perception général du cadre des négociations, à définir la liste de priorités et à élaborer un calendrier indicatif pour les négociations. Le RPTF se réunira en lieu et en heure pour débattre de la manière d'organiser ses travaux futurs.

## Coordination de l'Union africaine sur les APE

Des discussions sur les mécanismes de coordination des APE se tiendront lors des réunions de la Commission de l'UA, des organisations régionales et de l'UE du 15 au 17 septembre.

## Au niveau de l'ensemble des ACP

Maintenant que toutes les négociations régionales APE ont été ouvertes, une réunion du Groupe de suivi technique ACP pour la Phase II des négociations APE se tiendra peut-être lorsque les régions auront identifié les priorités pour les négociations de l'ensemble des pays ACP.

## Notes

<sup>1</sup> Les pays ACP du Pacifique se sont organisés, au niveau régional, dans le cadre du Forum du Pacifique. Il s'agit des pays suivants : Iles Cook,

Fidji, Kiribati, Iles Marshall, Etats fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Iles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

<sup>2</sup> Voir [http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/index_en.htm) et <http://www.forumsec.org.fj/>

<sup>3</sup> [http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/regneg\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/regneg_en.htm)

<sup>4</sup> [http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/index_en.htm) and [http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/pr200704\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/pr200704_fr.htm) and [http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/regneg\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/regneg_en.htm)

<sup>5</sup> Communiqué de presse conjoint UE-CARIFORUM [http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/pr160704\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/pr160704_en.htm)

<sup>6</sup> Colonne Week in Europe de David Jessop (Caribbean Council) 23/07/04.

<sup>7</sup> [www.cpdngo.org](http://www.cpdngo.org)

<sup>8</sup> [http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/pr020804\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/pr020804_en.htm)

<sup>9</sup> [http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/pr070704\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/pr070704_en.htm)

<sup>10</sup> [http://www.epawatch.net/documents/doc160\\_1.doc](http://www.epawatch.net/documents/doc160_1.doc)

<sup>11</sup> Rapport conjoint sur les résultats du premier round des négociations APE, au niveau ministériel, entre la SADC et l'UE sur les APE : [http://www.epawatch.net/documents/doc160\\_2.doc](http://www.epawatch.net/documents/doc160_2.doc)

<sup>12</sup> Discours du Commissaire européen [http://trade-info.cec.eu.int/doclib/cfm/doclib\\_section.cfm?sec=148&lev=2&order=date](http://trade-info.cec.eu.int/doclib/cfm/doclib_section.cfm?sec=148&lev=2&order=date) et <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/04/355&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

<sup>13</sup> EPA Watch's EPA Shadow Newsletter No. 3, <http://www.epawatch.net/general/start.php>

## Eclairage sur les Négociations

### Publié par

- International Centre for Trade and Sustainable Development  
Tél : + 41 22 917 84 92  
E-mail : [cbellmann@ictsd.ch](mailto:cbellmann@ictsd.ch)  
Web : [www.ictsd.org](http://www.ictsd.org)



- European Centre for Development Policy Management  
Tél : + 31 43 350 29 00  
E-mail : [tnei@ecdpm.org](mailto:tnei@ecdpm.org)  
Web : [www.ecdpm.org](http://www.ecdpm.org)



### Rédaction:

- Christophe Bellmann, Ricardo Meléndez-Ortiz et Yvonne Apea: ICTSD  
- Sanoussi Bilal, Stefan Szepesi: ECDPM

Cette publication bimestrielle est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Royaume Uni (DFID) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)

Eclairage sur les Négociations ©  
ISSN 1726-1511

Calendrier		Publications
<b>OMC</b>		
27 Septembre	Organe de règlement des différends	<a href="http://www.ecdpm.org/ftainbriefs">A synthesis of various chapters of ten FTAs recently concluded by the EU with developing countries, EU FTA InBrief Series, ECDPM, September 2004. www.ecdpm.org/ftainbriefs</a>
28-29 Sept.	Comité du commerce et du développement	<a href="http://www.wto.org/french/news_f/pres04_f/pr385_f.htm">Rapport sur le commerce mondial 2004, OMC Septembre 2004. http://www.wto.org/french/news_f/pres04_f/pr385_f.htm</a>
28&30 Sept.	Organe d'examen des politiques commerciales - Rwanda	<a href="http://www.ecdpm.org/dp54">Organising trade negotiating capacity at the regional level, by A. Dunlop, A., K. Van Hove, and S. Szepesi, ECDPM Discussion Paper 54, September 2004. http://www.ecdpm.org/dp54</a>
1 Octobre	Conseil du commerce des marchandises	<a href="http://www.ecdpm.org/dp53">How Did David Prepare to Talk to Goliath? South Africa's experience of trade negotiations with the EU, by Sanoussi Bilal and Geert Laporte, ECDPM Discussion Paper 53, September 2004 http://www.ecdpm.org/dp53</a>
1 Octobre	Conseil du commerce des services - Session extraordinaire	<a href="http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=3236&amp;lang=2">Rapport sur le Commerce et le Développement, CNUCED, Septembre 2004. http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=3236&amp;lang=2</a>
11-12 Octobre	Le Groupe de travail de l'accession du Sudan	<a href="http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=3235&amp;lang=1">World Investment Report 2004, August 2004. http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=3235&amp;lang=1</a>
11-13 Octobre	Comité du commerce et environnement - Session extraordinaire	<a href="http://publications.worldbank.org/e-commerce/catalog/product?item_id=3043503">World Development Report 2005, World Bank, 2004. http://publications.worldbank.org/e-commerce/catalog/product?item_id=3043503</a>
12-13 Octobre	Organe de supervision des textiles	<a href="http://www.unctad.org/en/docs/wpd174_en.pdf">Implications of the Outcome of UNCTAD IX for the Work Programme for 2004-2005, CNUCED, August 2004. http://www.unctad.org/en/docs/wpd174_en.pdf</a>
14-15 Octobre	Comité du commerce et environnement	<a href="http://www.thecommonwealth.org/shared_asp_files/uploadedfiles/{5C7DAC8A-7C60-4876-9062-9643E208CD14}_trade_hot_topics_33.pdf">UNCTAD XI: Issues Emerging and Lessons for Developing Countries, Commonwealth Trade Topics Issue 33. http://www.thecommonwealth.org/shared_asp_files/uploadedfiles/{5C7DAC8A-7C60-4876-9062-9643E208CD14}_trade_hot_topics_33.pdf</a>
18 Octobre	Organe de règlement des différends	<a href="http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/draft_text_gc_dg_31july04_f.htm">Programme de Doha Pour le Développement : Texte de l'ensemble de résultats de Juillet - décision du Conseil général de l'après-Cancun, http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/draft_text_gc_dg_31july04_f.htm</a>
20-21 Octobre	Conseil général	<a href="http://www.esteyjournal.com">Beyond EU Sugar Reform: Financing Diversification in ACP Sugar Exporting Countries, Commonwealth Trade Topics Issue 39. http://www.thecommonwealth.org/shared_asp_files/uploadedfiles/{CE4AE9A2-1164-4111-A678-B433EC42E1D5}_trade_hot_topics_39.pdf</a>
26 Octobre	Comité sur les mesure d'investissement liées au commerce	<a href="http://www.esteyjournal.com">Dirty Tariffication Revisited: The EU and Sugar, by Alan Swinbank, the Estey Centre Journal of International Trade law and Policy, Vol. 5, No 1, 2004. http://www.esteyjournal.com</a>
27-28 Octobre	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires	<a href="http://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/discussion_papers5_e.pdf">The Global Textile and Clothing Industry post the Agreement on Textiles and Clothing, WTO Discussion Papers No. 5, 2004. http://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/discussion_papers5_e.pdf</a>
2 Novembre	Atelier sur les obstacles techniques au commerce	<a href="http://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/discussion_papers4_e.pdf">The Role of Export Taxes in the Field of Primary Commodities, WTO Discussion Papers No. 4, 2004. http://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/discussion_papers4_e.pdf</a>
4-5 Novembre	Comité des subventions et des mesures compensatoires	<a href="http://www.odi.org.uk/publications/briefing/bp_july04_cotton.pdf">Developed Country Cotton Subsidies and Developing Countries: Unravelling the impacts on Africa, ODI Briefing paper, July 2004. http://www.odi.org.uk/publications/briefing/bp_july04_cotton.pdf</a>
4 Novembre	Comité sur les obstacles techniques au commerce	<a href="http://www.unctad.org/Templates/webflyer.asp?docid=4848&amp;intItemID=2364&amp;lang=1">Development and Globalisation: Facts and Figures, CNUCED, June 2004. http://www.unctad.org/Templates/webflyer.asp?docid=4848&amp;intItemID=2364&amp;lang=1</a>
8&10 Nov.	Organe d'examen des politiques commerciales - Jamaïque	
15-17 Nov.	Organe de supervision des textiles	
<i>Toutes les réunions de l'OMC ont lieu à Genève. Veuillez prendre contact avec le Secrétariat pour confirmation des dates. (disponible également sur <a href="http://www.ictsd.org/cal">www.ictsd.org/cal</a>)</i>		
<b>ACP-UE</b>		
22 - 23 Sept.	Réunion du Bureau de l'assemblée parlementaire conjointe	
Octobre	Comité ministériel commercial conjoint ACP-UE	
20-25 Nov.	Assemblée parlementaire conjointe ACP-UE, La Haye	
29 Nov. - 3 Dec.	Conseil des ministres de l'ACP	
Nov./Dec.	3 <sup>ème</sup> réunion des experts ACP sur les règles d'origine	
<i>A défaut d'indication, les réunions se tiennent à Bruxelles Secretariat ACP: tél: + (32 2) 743 06 00, fax: 735 55 73, e-mail: <a href="mailto:info@acpsec.org">info@acpsec.org</a>, Internet: <a href="http://www.acpsec.org/">http://www.acpsec.org/</a></i>		

